

2025 -2026

LIVRET ACCUEIL



Bienvenue à Bernay-Vilbert

La commune de Bernay-Vilbert est située au centre de la Seine-et-Marne, à environ 10km de Fontenay-Trésigny (chef lieu de canton), 30km de Melun (préfecture), 40km de Provins (sous-préfecture), 20km de Coulommiers et 35km de Meaux.

Le village, ayant conservé son caractère rural, offre un cadre de vie authentique en plein centre de la Brie. Son patrimoine naturel et historique contribue à lui donner son caractère d'exception.

Composée d'espaces boisés, naturels et agricoles, la commune de Bernay-Vilbert est traversée par de nombreux sentiers, chemins de randonnées et cours d'eau comme l'Yerres.

Le village est composé de deux bourgs (**Bernay** et **Vilbert**) et de quatre hameaux : **Villeneuveotte**, **Vaux**, **Segrès** et **Pompierre**.

La population au 1er janvier 2025 est de 991 habitants.

La municipalité a souhaité mettre à disposition un livret d'accueil pour les nouveaux habitants spécialement conçu pour faciliter votre installation parmi nous.

Ce document pratique a été pensé pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos premières démarches.

Vous y trouverez des informations essentielles pour bien démarrer votre nouvelle vie dans notre commune.

Ce livret est également une ressource précieuse pour tous, rassemblant les informations les plus utiles du quotidien.

Excellente lecture et encore une fois : *Bienvenue !*

Fiche Identité

Date de création

01/01/1972

Arrondissement

Provins

Intercommunalité

CC Val Briard

Code postal

77540

Superficie

16,90 km²

Gentilé

Bernéens-Vilbertiens

Maire

Sandrine René

Maire déléguée

Emilie Desmareaux



2, rue des Vieilles Chapelles
77 610 Les Chapelles-Bourbon



01 64 51 33 26

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30

La communauté de communes du Val Briard regroupe 21 communes suite à la fusion en 2017 des intercommunalités du Val Bréon, des Sources de l'Yerres et l'ajout des communes de Courtomer et de Favières.

D'une population d'environ 30 000 personnes, le Val Briard agit pour le développement du territoire tout en préservant sa qualité de vie rurale. Il met en œuvre des services à la population, en veillant notamment à maintenir leur proximité; petite enfance, culture, services publics, jeunesse, portage de repas...



Un peu d'histoire

Scannez le QR code pour lire l'histoire complète.



Depuis le Moyen Âge, les villages de Vilbert et Bernay-en-Brie ont connu une histoire commune marquée par de grandes familles nobles, des faits marquants comme la fondation de Montréal par un de leurs descendants, et de nombreux conflits (guerre de Cent Ans, occupations prussienne et allemande...).

En 1972, les deux villages s'unissent pour former la commune de Bernay-Vilbert. Cette fusion permet de rassembler leurs ressources, de mieux organiser la vie locale et de créer une administration commune au service de tous les habitants.



Carte postale ancienne
Vue aérienne de Vilbert



Plan d'intendance de Bernay et
de ses hameaux (18ème siècle)

Toponymie

Bernay : du latin Brennagium, 'le territoire de Brennus' nom d'un chef gaulois, ou, mieux, 'le territoire du chef' puisque telle est la signification, en langue gauloise, du mot brennos.

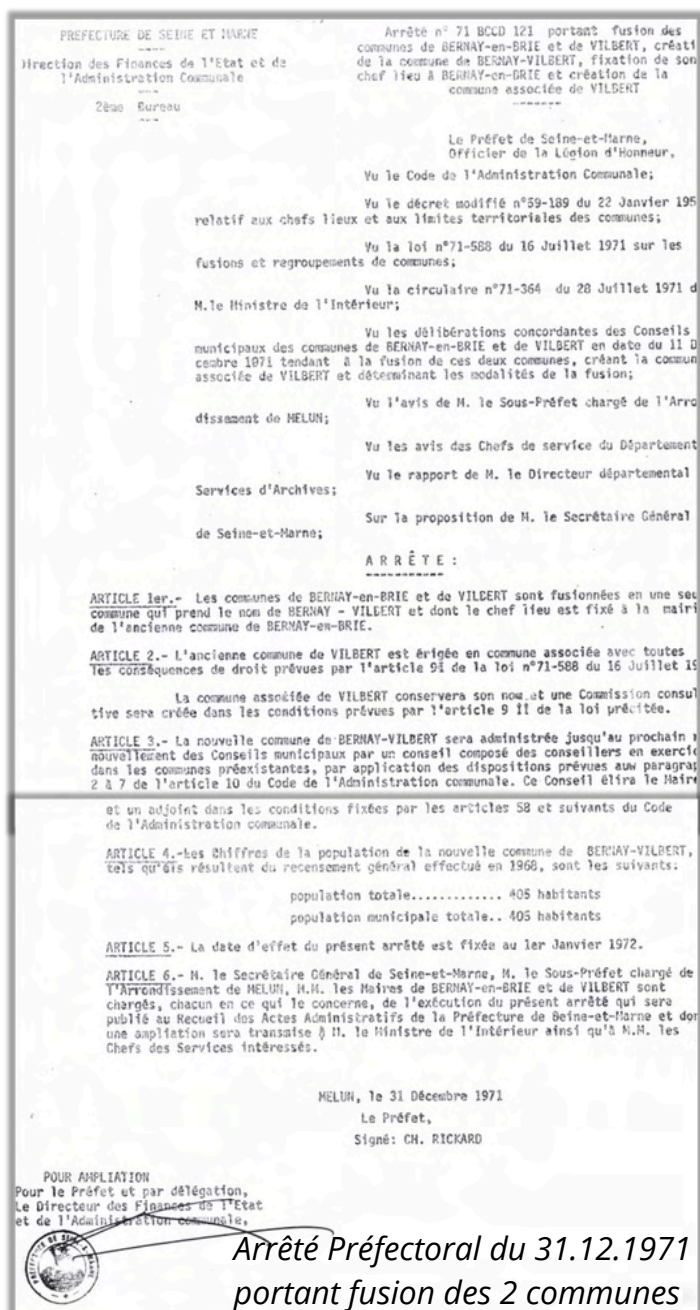
Vilbert : du latin Villa Bertae, 'la villa, la propriété rurale d'un certain Berta'

Hameau de **Pompierre** : du latin Pons petri ou pons petrum, 'le pont de pierre'

Hameau de **Segrès** : du latin secretum qui signifie écart, endroit isolé.

Hameau de **Vaux** : du latin vallis ou valles, le vallon.

Hameau de **Villeneuve** : du latin Villa nova, 'la nouvelle propriété rurale'



Votre Mairie, à votre service

Il existe deux mairies : la principale située dans le bourg de Bernay et la mairie annexe située dans le bourg de Vilbert.



Mairie de Bernay
6 Place du Buteau

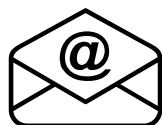
 **01.64.25.65.61**



Mairie de Vilbert
Place de la Mairie

 **01.64.25.62.87**

Bien qu'il soit possible d'effectuer de nombreuses démarches au sein de la mairie annexe, certaines ne sont réalisables qu'en mairie principale. Le secrétariat de mairie pourra vous renseigner.



mairie-bernay-vilbert@wanadoo.fr

urbanisme.bernay-vilbert@orange.fr

www.bernay-vilbert.fr

Mairie de Bernay

Mardi : 9h30 à 12h00 – 14h30 à 17h00

Mercredi : 9h30 à 12h00 – 14h30 à 17h00

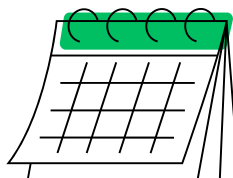
Vendredi : 9h30 à 12h00 – 14h30 à 17h00

Samedi : 10h30 à 12h00

Mairie de Vilbert

Samedi: 9h00 à 10H15

et sur Rendez-Vous



Numéro utiles

Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Samu: 15

TOUTES URGENCES

112 ou 114

(Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

Gendarmerie

Rozay-En-Brie

01 64 25 60 28

Centre anti poisson

01 40 05 48 48

ENEDIS Sécurité

09 72 67 50 77

GRDF Sécurité

0 800 47 33 33



36 31

6 rue aux Buttes

77540 Rozay-en-Brie

Fourrière animale

Centre animalier

Rue des Près Neufs

77000 Vaux-le-Pénil

01 64 52 17 13

SIETOM

Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

01 64 07 99 75

SIAEPA

**Syndicat Intercommunal
d'Adduction d'Eau Potable et
d'Assainissement**

01 81 20 89 90

SPANC (Val Briard)

**Service public d'assainissement
non collectif**

01 64 51 33 26

Vos démarches administratives

Etat civil

Besoin d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les demandes peuvent se faire en mairie ou en ligne : service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359

Pour les demandes de **célébration de mariage** et de **conclusion de PActe Civil de Solidarité (PACS)**, merci de prendre contact directement auprès du secrétariat de mairie pour constituer vos dossiers et/ou disposer des formalités préalables.

Liste électorale

L'inscription sur une liste électorale fait l'objet d'une démarche volontaire.

Vous venez d'emménager, pensez à effectuer votre demande d'inscription afin de pouvoir voter à Bernay-Vilbert ! service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47



Recensement citoyen

À 16 ans, chaque jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire. La démarche se fait en mairie ou en ligne.

Informations et documents nécessaires : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870



Si vous avez entre 16 et 25 ans, vous devez prévenir votre centre du service national du changement de domicile : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241

Carte Nationale d'Identité et Passeport biométrique

En cas de déménagement, il n'est pas nécessaire de faire modifier l'adresse qui figure sur vos cartes nationales d'identité et/ou passeports.

Pour vos demandes de renouvellement de carte d'identité et de passeport, il faut se rendre dans les mairies les plus proches, à Rozay-en-Brie ou Fontenay-Trésigny.

Pour plus d'informations et pour accéder aux formulaires :

service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360



Carte grise

En cas de déménagement, il est nécessaire d'inscrire votre nouvelle adresse sur la carte grise.

service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118

Vous n'êtes pas obligé de changer l'adresse sur votre permis de conduire.

Animaux

Si vous avez un chien, un chat ou un furet identifié (tatoué ou pucé), n'oubliez pas d'indiquer votre nouvelle adresse dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques (fichier I-Cad) i-cad.fr/articles/mise_a_jour_coordonnees



Pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie, un permis de détention est obligatoire même en cas de garde temporaire. En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839



Pour ne rien oublier dans vos formalités administratives liées à votre déménagement

Consultez service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128

Vos démarches administratives

Principales démarches d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal a été approuvé le 24 février 2017.

Qu'il nécessite ou non une autorisation, tout projet de construction, doit être compatible avec le règlement du plan local d'urbanisme qui est consultable en mairie ou ci-après geoportail-urbanisme.gouv.fr. Une partie de la commune se situe dans un périmètre situé aux abords d'un monument classé, nécessitant des formalités spécifiques (Bâtiment de France).

Accès aux informations relatives aux questions d'urbanisme et aux formulaires pour les formalités obligatoires :

service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988

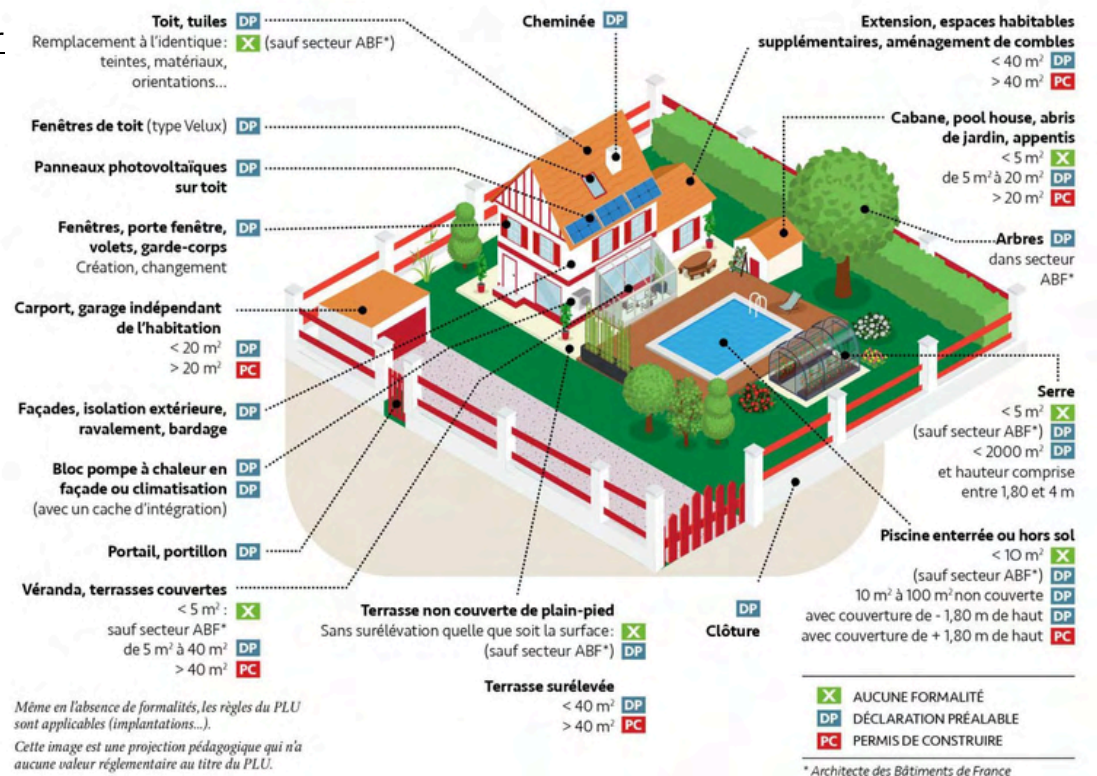
Plateforme AD'AU : service pour vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme demarches.service-public.fr/mademarche/DAUA/demarche

Cadastre : cadastre.gouv.fr

Portail Usager Urbanisme :

Dépôt de vos demandes
d'urbanisme via un
espace personnel et
sécurisé avec suivi de
l'évolution de vos
demandes

Pratique pour éviter les multiples exemplaires à produire lors des dépôts sous forme papier



portail-usager.sirap.com/077031/connexion

En date du 8 juillet 2024, le Conseil Municipal a adopté la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, définissant la mise en œuvre de la procédure et des modalités de la concertation.

L'ensemble des documents est consultable à l'accueil des mairies et sur le site internet de la commune : bernay-vilbert.fr/vie-locale/environnement-et-cadre-de-vie/cadastre-plu/

Bien vivre ensemble

Ordures ménagères - Emballages - Verre - Papier

Les ordures ménagères doivent être déposées dans votre bac de collecte, de façon à ce que les animaux ne puissent pas les éparpiller, et placées sur le trottoir la veille au soir. Tout comme le bac jaune où vous pourrez trier tous vos emballages.

Les **bornes d'apport volontaire (verre - papier)** se situent au niveau du château d'eau (Bernay) et au bout de la rue de la Gare (Vilbert). Le verre est également collecté en porte-à-porte dans un bac spécifique. Attention, la collecte du papier s'effectue en apport volontaire et non dans le bac jaune.

Secteur	Ordures ménagères	Collecte sélective	Encombrants
Bernay et Hameaux sauf Villeneuve	Mercredi	Mardi semaine impaire	2ème lundi
Vilbert	Mercredi	Mardi semaine impaire	2ème mardi
Villeneuve	Mardi et vendredi	Lundi	2ème mardi



Déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin. Pour savoir comment valoriser vos déchets verts : sietom77.com/vegetaux/

Encombrants

Rappel des principales erreurs constatées : pots de peinture, verre, miroirs, palettes, équipements électriques et/ou électroniques, batteries... Encombrants dont la taille et/ou le poids ne permettent pas la manipulation par les équipages.

Déchetterie

Les habitants de la commune peuvent se rendre dans les déchetteries du réseau du SIETOM, la plus proche de la commune étant celle située sur Fontenay-Trésigny.

Retrouvez les horaires et moyens d'accès : <https://sietom77.com/dechetterie/>

Retrouvez les calendriers et modalités de collecte sur bernay-vilbert.fr/vie-locale/infos-pratiques/dechets-tri-selectif/ ou en scannant directement le QR code



Si vous n'avez pas encore votre bac pour la collecte des emballages, verre et/ou ordures ménagères, le SIETOM assure la dotation ainsi que la réparation des bacs :

Contactez le service maintenance

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 01 64 07 37 58
- par mail : maintenance@sietom77.com

Bien vivre ensemble

Entretien général

Chaque propriétaire est tenu de procéder à l'**élagage** des plantations situées sur sa propriété en bord de voirie. Sa responsabilité peut être mise en cause en cas d'accident dû à un débordement de végétation sur les voies de circulation et sur les réseaux de distribution (électrique, éclairage public...)

Par arrêté municipal ARR1821 du 17 mai 2018, en toutes saisons, les propriétaires et locataires sont tenus de **balayer** les trottoirs en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Par temps de neige ou gelée, ils sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains : pour les trottoirs, sur toute la largeur ou, s'il n'existe pas de trottoir, sur un espace de 1.20 m de largeur.

Nuisances sonores :

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments **ne sont pas autorisées avant 9h, entre 12h et 14h, pas après 19h en semaine et 20h le samedi ainsi que les dimanches et jours fériés.**



Animaux :

Nous vous rappelons que suivant l'arrêté municipal ARR1202 du 6 février 2012, les chiens doivent être **tenus en laisse** sur notre commune. Pour le bien de tous, merci de **ramasser les déjections** de votre animal de compagnie. (infos fourrière animale page 4)

Boîtes aux lettres : il est recommandé de faire apparaître vos noms sur votre boîte aux lettres afin, entre autre, que vos colis vous soient correctement livrés.



Connaissez-vous le téléservice vous permettant de déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Stationnement : afin d'éviter tout stationnement gênant, il est demandé à tout automobiliste de garer, lorsque cela est possible, son véhicule sur sa parcelle.

De plus, un stationnement est considéré comme **abusif**, et de ce fait amendable, lorsqu'un véhicule stationne en un même point de la voie publique, pendant une **durée excédant sept jours.**

Frelons asiatiques :

La commune aide ses habitants dans la destruction de nid via l'octroi d'une subvention (50% de la facture acquittée plafonnée à 75€) dans la limite d'une intervention par an et par foyer par une entreprise reconnue par FREDON IDF



fredon.fr/idf/liste-des-chartes-frelon/seine-et-marne

Rongeurs :

La commune met gratuitement à disposition de ses habitants du raticide/souricide.

Une campagne de dératisation par une entreprise spécialisée est réalisée 2 fois par an



Enfance, jeunesse et éducation

Micro-crèche
"Les P'tits Pieds du 77"

9 chemin de Quétotrain
77540 Bernay-Vilbert
ptitspiedsdu77@gmail.com



Micro-crèche
"Les Ptites Frimousses"

12 route de Vilbert
77540 Bernay-Vilbert
ptitesfrimoussesbernay@gmail.com



Relais Petite Enfance
Assistant(e)s Maternel(le)s

Liste des assistant(e)s maternel(le)s agré(e)s sur la commune disponible en mairie ou après du Relais Petite Enfance du Val Briard :
01 64 51 33 29
relaispetiteenfance@valbriard.fr



Multi accueil
intercommunal
"La Grenouillère"

Gestion en délégation de service public par La Maison Bleue
2 rue des Vieilles Chapelles
77610 les Chapelles-Bourbon



Services Périscolaires
"la Planète des Zigotos"

77390 COURTOMER
01 64 42 96 21
laplanetedeszigotos@orange.fr
www.laplanetedeszigotos.fr

LA PLANETE DES
ZIGOTOS

Bernay-Vilbert fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI),
le Syndicat intercommunal des écoles de Bernay-Vilbert et Courtomer
01 64 06 92 67 syndicatdesecolesbvc@orange.fr

Ecole
"Pierre Couvée"
Rue de paradis
77390 Coutomer



Ecole
"Du Pont de la Planche"
32 av du Général Leclerc
77540 Bernay-Vilbert

Inscription scolaire

La préinscription administrative s'effectue auprès de la mairie en complétant le document  (ou en scannant le QR code ci-contre) accompagnée des pièces justificatives. En retour, un dossier vous sera remis avec les modalités d'inscription pédagogique et périscolaire



Collège
"Les Remparts"

7 boulevard La Fayette
77540 Rozay-en -Brie
01 64 25 61 43

Lycée
"La Tour Des Dames"

45 rue de Vilpré
77540 Rozay-En-Brie
01 64 42 52 82



Transports

Transports Scolaires

Pour les écoles maternelle et primaire, le ramassage scolaire est organisé par le Syndicat Intercommunal des Écoles de Bernay-Vilbert et Courtomer.

COMMUNE	Point d'arrêt	LM-JV	LM-JV
COURTOMER BERNAY-VILBERT	MAIRIE DE VILBERT	08:00	12:45
	ECOLE DE BERNAY	08:05	12:50
	SEGREZ	08:10	12:53
	POMPIERRE	08:12	12:55
	ECOLE	08:18	12:58
	ECOLE DE BERNAY	08:30	13:12
	MAIRIE DE VILBERT	08:35	13:15
	ECOLE DE BERNAY	08:40	13:20

COMMUNE	Point d'arrêt	LM-JV	LM-JV
COURTOMER BERNAY-VILBERT	ECOLE	11:15	16:00
	ECOLE DE BERNAY	11:30	16:20
	MAIRIE DE VILBERT	11:40	16:30
	ECOLE DE BERNAY	11:44	16:35
	SEGRES	11:46	16:37
	POMPIERRE	11:48	16:39
COURTOMER	ECOLE	11:50	16:42



Pour le collège et lycée situés à Rozay-en-Brie, la liaison est assurée par KEOLIS :

iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/pays-briard

valbriard.fr/votre-cadre-de-vie/mobilites/transports/lignes-regulieres/

Station de Covoiturage située à l'échangeur RD1004

11 places de stationnement, 4 dépose-minutes , 1 place de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR), 2 places de box pour vélos, parking rabattement pour bus des lignes régulières :

3119 - [horaires à compter de septembre 2025](#)

3110 - [horaires à compter de septembre 2025](#)



Transport à la demande - TAD

Le TAD du Val Briard offre un service de mobilité, au plus près des habitants et des usagers du territoire, permettant la mutualisation des déplacements et la réduction de l'usage de la voiture individuelle.

valbriard.fr/votre-cadre-de-vie/mobilites/transports/tad-val-briard/

Permis citoyen

Puisque la mobilité est essentielle, la collectivité accompagne les jeunes de 16 à 20 ans dans l'obtention de leur permis. Si vous habitez la commune et que vous avez envie de donner de votre temps pour la vie locale, ce dispositif est fait pour vous !

bernay-vilbert.fr/vie-locale/education-jeunesse/permis-citoyen/



Vie locale : activités, fêtes et loisirs (vie associative)

Comité des fêtes
cdf-bernay-vilbert.fr/



Organisation de fêtes, rencontres, sorties, soirées ou journées autour de thèmes divers... Gestion du terrain de tennis et prêt de matériels aux habitants

Les Amis des églises
bernay-vilbert.fr/les-amis-de-leglise/



Entretenir et faire vivre les églises Notre Dame de l'Assomption de Vilbert et Saint Pierre de Bernay

Bonjour La Forme



Pilates, renforcement musculaire, zumba. Informations sur le site du comité des fêtes

Club des Bons Vivants



Pour les plus de 60 ans, mais pas que ! Tous les 15 jours semaines impaires hors vacances scolaires (contact mairie)

Les marcheurs de l'Yerres



A la découverte de nos sentiers. Contacter par mail: lesmarcheursdelyerres@gmail.com

Hatha-Yoga
yogatransmission.com



Cours collectifs en petit groupe

Entraide & Déplacements
entraide-deplacements.jimdosite.com



Transport à la demande pour déplacements occasionnels et portage de repas à domicile

Equipement multisports

Situé à l'entrée de Vilbert, offre de nombreuses possibilités pour la pratique de différents sports



Terrain de tennis

Rénové en 2024, est situé à Vilbert à côté du lavoir. Sa gestion est assurée par le Comité des Fêtes du village.



Boîte à livres

Confectionnée par un habitant et décorée par les enfants, elle est située devant la mairie de Vilbert.



Location de la Salle des Fêtes

La salle des fêtes est située au centre bourg de Bernay. Elle est exclusivement réservée aux habitants de la commune et peut accueillir jusqu'à 88 personnes.

La location est possible uniquement le week-end, avec une fermeture à 1h30 le samedi et à 22h30 le dimanche.

La cuisine est équipée d'un four micro-ondes, de deux réfrigérateurs et d'une étuve.

Pas de vaisselle fournie.

Tarifs :

450€ pour le week-end.

Une caution de 700€ sera demandée et à fournir lors de l'état des lieux d'entrée.

Renseignements et réservations :

Après du secrétariat de la mairie lors des ouvertures de l'accueil. Aucune pré-réservation ou réponse ne sera donnée par téléphone.

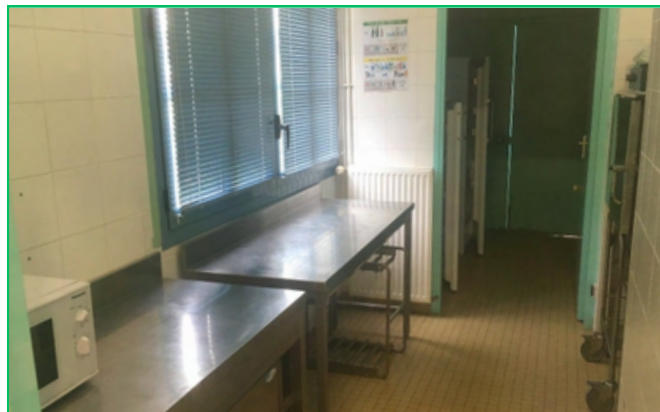
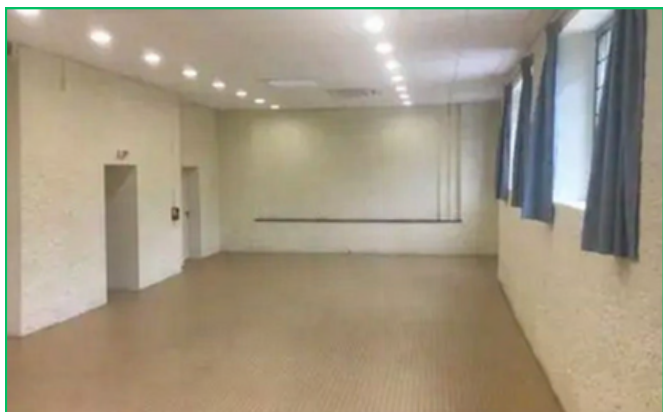
Des visites sont possibles les samedis matins entre 10h30 et 12h00 lorsque la salle n'est pas occupée. La réservation ne sera effective que lors de la remise de l'intégralité du dossier.



**Vérifiez la disponibilité
de la salle directement
sur le site bernay-vilbert.fr**



RESERVATION SALLE



Action sociale

Commission Action Sociale

Bernay-Vibert

01 64 25 65 61

Par courrier cacheté confidentiel adressé à
Action Sociale

6 place du Buteau

Point d'Autonomie Territorial (PAT)

Permanences Rozay-en-Brie

01 64 07 79 79 contact@pat-coulommiers.fr

Vous êtes en situation de handicap ?

Vous avez plus de 60 ans ?

Vous accompagnez une personne dans l'une ou
l'autre de ces situations ?

Besoin d'informations ou d'être accompagné
dans vos démarches ?

Maison Départementale des Solidarités

Tournan en Brie

01 64 25 07 00

Accès aux droits, RSA, accompagnement
social, protection maternelle et
infantile/petite enfance, APA...

Portage des repas

- Communauté de communes
VAL BRIARD

[Télécharger la brochure](#)

01 64 51 35 22 de 14h à 15h30

- Entraide & Déplacements
06 01 73 31 96

France Services

Rozay-en-Brie - Maison des Services

Accompagnement dans l'utilisation d'outils informatiques du quotidien ainsi que dans la
réalisation de démarches administratives numériques pour les partenaires (DGFIP, CAF, CNAV,
ANTS, CPAM ...)

6 rue Alphonse Lamartine

09 74 35 21 15

valbriard@france-services.gouv.fr



Mission locale

Permanences Rozay-en-Brie/Fontenay-Trésigny

A destination des jeunes de moins de 26 ans,
trouver des réponses sur la santé/handicap,
trouver un emploi, formation et alternance...

01 64 20 76 59

mlbriemorins.fr

Bulles médiation

Permanences Rozay-en-Brie

Association de médiateurs familiaux diplômés
d'Etat

01 64 63 61 70

bullesmediation.fr

MARPA des Sources de l'Yerres

Rozay-en-Brie

4 rue Larmatine

01 64 42 98 01

Résidence pour personnes âgées
autonomes, logements individuels avec
services (repas, animations, sécurité)

Maison de retraite Pierre COMBY

Rozay-en-Brie

1 rue de l'Hospice

01 64 25 60 24

Secours catholique

Rozay-en-Brie

3 rue de Gironde

01 75 98 24 37

Centre médicaux proches :

- Pôle de santé des Tilleuls 10 bis rue Vilpré 77540 Rozay-en-Brie 01 64 84 50 95
- Maison de santé 57 rue La Fayette 77610 Fontenay-Trésigny 01 80 07 93 20
- Consultation médecine générale Hôpital Forcilles 01 64 64 60 60

Urgence Médecine Générale :

Week-ends et jours fériés : cabinet 1K rue de Servolles 77390 Guignes 0 825 74 77 37



En cas d'urgence vitale, composez le 15 ou dirigez-vous vers un service d'urgences

Hôpitaux- Cliniques :

- Clinique 2 rue Jules Lefebvre 77220 Tournan-en-Brie 01 86 86 42 42
- Hôpital Forcilles *Fondation Cognacq-Jay* 77150 Férolles-Attilly 01 60 64 60 60
- Grand Hôpital de l'Est Francilien 01 64 77 64 77
 - Site René Arbelletier 4, rue Gabriel Péri 77527 Coulommiers
 - Site de Marne-la-Vallée 2-4 cours de la Gondoire 77600 Jossigny
 - Site de Meaux 6-8 rue Saint-Fiacre 77104 Meaux
- Groupe Hospitalier Sud IDF 270 Avenue Marc Jacquet 77 000 Melun 01 81 74 17 17



Dentistes proches :

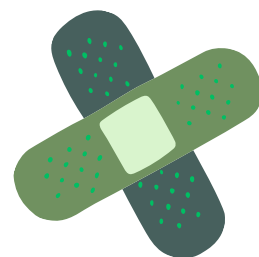
- Isabelle CLOT: 50 rue du Général Leclerc 77540 Rozay-en-Brie 01 64 07 52 10
- Frédérique BERTIN : 56 rue du Général Leclerc 77450 Rozay-en-Brie 01 64 06 66 00
- Suzanne MARTIN 38 avenue de Verdun 77610 Fontenay-Trésigny 01 64 42 34 59
- Elie BALIACHE : 99 rue Bertaux 77610 Fontenay-Trésigny 06 12 32 09 68
- Cabinet dentaire 13 rue Lavoisier 77610 Marles-en-Brie 01 64 25 96 32

Kinésithérapeutes proches :

- SCM Kinés de ROZAY 8 bd Amiral Courbet 77540 Rozay-en-Brie 01 64 42 98 09
- Régis LEDOUX 16 rue de la Maladredie 77540 Rozay-en-Brie 06 11 19 23 67
- Sonia MANIERE 16 rue de la Maladredie 77540 Rozay-en-Brie 06 79 65 75 94
- Cabinet 13 rue Lavoisier 77610 Marles-en-Brie 07 80 77 37 64

Infirmières proches :

- Cabinet 10 bis rue de Vilpré 77540 Rozay-en-Brie 01 64 25 61 01
- Cabinet 46 rue du Général Leclerc 77540 Rozay-en-Brie 01 64 42 90 80



Pharmacies proches :

- Pharmacie Lepesme 2-4 pl Charles de Gaulle 77540 Rozay-en-Brie 01 64 25 95 28 01
- Pharmacie du Bréon 99 rue Bertaux 77610 F Fontenay-Trésigny 01 64 25 28 01
- Pharmacie Godart 7 rue Marguerite Perey 77610 Fontenay-Trésigny 01 64 25 95 69

Cliniques Vétérinaires proches :

- L'Arche de Rozay 2 Avenue de L'épi 77540 Rozay-en-Brie 01 64 25 60 15
- Cabinet Degauchy & Lenormand 65, rue Bertaux 77610 Fontenay-Trésigny 01 64 42 65 53
- Cabinet La Fontaine 61, rue Bertaux 77610 Fontenay-Trésigny 06 75 02 82 19

Urgences Vétérinaires proches :

- Clinique de La Brèche aux Loups, 77330 Ozoir-La-Ferrière 01 60 02 64 11
- Maison des Urgences Vétérinaires 999 Rue du Tubœuf 77170 Brie Come Robert 01 80 70 97 97
- Centre Hospitalier Vétérinaire 35 avenue du Maréchal Joffre 77100 Meaux 01 64 34 11 55

Prévention des inondations et gestion des risques majeurs

La municipalité de BERNAY-VILBERT a mis en place un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, pour informer sur les risques et les consignes de sécurité.

La gestion d'une situation de crise dépend autant de la préparation de la commune que de la réaction des habitants.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** est le risque d'un événement d'une **gravité très élevée** mais d'une **probabilité d'occurrence très faible**. Le risque majeur n'intègre pas les risques domestiques, les accidents de la route, les pollutions chroniques, les risques alimentaires, l'insécurité urbaine...

Les risques majeurs recensés pour la commune de BERNAY-VILBERT mentionnés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de la préfecture sont :

- ✓ Inondations,
- ✓ Mouvements de terrain,
- ✓ Transports de matières dangereuses.

D'autres risques sont également abordés au sein du DICRIM :

- ✓ Canicule,
- ✓ Grand froid - Neige - Verglas,
- ✓ Tempête,
- ✓ Pandémie grippale,
- ✓ Accident nucléaire - Risque industriel

Face aux risques naturels et technologiques, je m'informe via le DICRIM !



BERNAY-VILBERT

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Téléchargez le DICRIM via le lien ou le QR Code ci-après.

Des exemplaires papier sont également disponibles aux accueils des mairies.



bernay-vilbert.fr/wp-content/uploads/sites/746/2020/07/DICRIM_BERNAY-VILBERT.pdf

Être bien informé



Fibre optique

La commune est desservie par la fibre optique via le gestionnaire d'infrastructure XpFibre : <https://www.xpfibre.com/test-eligibilite-particuliers>

L'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) propose des offres commerciales pour les abonnements fibre optique. Il reste toutefois quelques habitations dites isolées dont le déploiement est planifié courant 2026 /2027.

Système d'alerte/d'information

Ce service gratuit vous permettra d'être informé ou être alerté sur des événements ou manifestations par le biais d'un SMS.

Merci de prévenir la mairie en cas de changement de numéro afin de continuer à bénéficier de ce service.



Inscription via le formulaire en ligne ou à l'accueil des mairies :

bernay-vilbert.fr/1466-2/inscription-alertes-sms/

Site internet

Découvrez le site officiel de la commune de Bernay-Vilbert offrant des informations sur les services municipaux, les événements locaux et les actualités.

Bernay-Vilbert.fr



Feuilles de l'Yerres

Revue distribuée annuellement dans tous les foyers de Bernay-Vilbert, "La Feuille de l'Yerres" vous informe sur les projets et manifestations de la commune



Mairie.Bernay.Vilbert

CityAll - le citoyen connecté

Nous vous invitons grandement à télécharger l'application mobile « CityAll » afin de recevoir différentes informations communales ainsi que celles de la communauté de communes du Val Briard.

Il vous sera possible d'activer certaines notifications (alertes, événements, actualités) et de visualiser les messages diffusés sur les panneaux d'affichage lumineux des centres-bourgs. Cette application s'adresse donc à tous et se veut pratique et intuitive.

Elle est, de plus, une véritable alternative pour les personnes non adeptes des réseaux sociaux.



Installation de l'application

- Télécharger l'application gratuite City All sur App Store, Google Play ou scanner le QR code.
- Puis vous abonner à l'espace « Bernay-Vilbert »

